



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Saône



Vesoul, le 10 septembre 2018

L'Inspecteur de l'Education Nationale
de Vesoul II

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants

**IEN
VESOUL II**

Note d'information n°3 : Le plan de formation de circonscription 2018-2019.

Téléphone :

03.84.78.63.54

Fax :

03.84.78.63.63

Mél. :

ce.ienvn.dsden70@ac-
besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419

70013 Vesoul Cedex

La présente note de service a pour but de compléter la note départementale relative à la formation continue et de présenter les modalités de mise en œuvre du plan de formation pour la circonscription de Vesoul 2.

1. Finalités du plan de formation

Le plan de formation qui a été élaboré par l'ensemble de l'équipe de circonscription a pour objectif :

- de répondre à des besoins clairement identifiés par l'institution (au travers des PPCR, des acquis des élèves, des stages de formation continue, des liaisons école-collège...);
- de répondre à des besoins individuels de formation.

Il tient compte des priorités nationales, académiques, départementales et de circonscription. Il doit constituer un levier essentiel pour l'amélioration des acquis des élèves. Ainsi, les formations suivies doivent impacter de manière concrète les pratiques de classe des enseignants.

2. Obligations de service des enseignants

Conformément au décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, dix-huit heures doivent être consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques. Ce temps est calculé au prorata de la quotité de service effectué par l'enseignant, à savoir :

- service à temps plein : 18h ;
- service à 75% : 13h30 ;
- service à 50% : 9h.

A temps plein, les formations se déclinent de la manière suivante :

- 3h d'animation institutionnelle en présentiel ;
- 3h de formation en distanciel classe VIA ;
- 6h de FUNE-IT : Forum des Usages du Numérique Educatif de l'Innovation et des Territoires pour le cycle 2 et cycle 3 ;
- 6h de formation de proximité en école pour le cycle 1 ;
- 6h de parcours M@gistère.

En fonction de la quotité de service vous pourrez organiser votre plan de formation de la manière suivante :

ORS	Enseignant de Cycle 1	Enseignant de Cycle 2	Enseignant de Cycle 3
100 %	3h Animation institutionnelle en présentiel <i>Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</i> 3h Animation institutionnelle classe via <i>Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</i> 6h Formation en proximité école 6h M@gistère	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 6h FUNE-IT 6h M@gistère	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 6h FUNE-IT 6h M@gistère
75 %	3h Animation institutionnelle en présentiel <i>Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</i> 3h Animation institutionnelle classe via <i>Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</i> 4 h 30 Formation en proximité école 3h M@gistère	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 4h30 FUNE-IT 3h M@gistère	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 4h30 FUNE-IT 3h M@gistère
50 %	3h Animation institutionnelle en présentiel <i>Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</i> 3h Animation institutionnelle classe via <i>Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</i> 3h Formation en proximité école	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 3h FUNE-IT	3h Animation institutionnelle Français en présentiel 3h Animation institutionnelle classe via Mathématiques 3h FUNE-IT

Les TR effectueront les formations en fonction du cycle de leur choix, selon les mêmes modalités que définies précédemment.

Les enseignants spécialisés d'ULIS et du RASED, peuvent participer à tout ou partie du plan de formation de circonscription. Toute absence à un temps de formation devra être dûment justifiée par écrit et sera adressée à l'IEN. Les réunions d'information syndicale sont à déduire des parcours M@gistère, de préférence. Une absence non justifiée sera considérée comme un temps de service non effectué.

3. Spécificités du plan de formation

Les T1 et T2 disposent d'animations pédagogiques spécifiques à l'entrée dans le métier. Les PES disposent d'un plan de formation unique de 6h.

Pour les directeurs trois formations spécifiques seront proposées :

- Développer le travail collaboratif à l'école, l'exemple de la visio-communication
- La protection de l'enfance
- L'innovation pédagogique

Il est à noter que les formations de directeurs nécessitent une inscription sur Gaïa et peuvent se substituer à une animation institutionnelle de 3h.

Vous voudrez bien vous référer au document annexe pour organiser vos choix. Dernières remarques :

- Les animations pédagogiques seront organisées sur des mercredis matins (*calendrier*

en annexe).

4. Stages écoles

Dispositif Gaïa	Écoles	Libellé	Durée prévue	Date
de43	Jussey Centre Maternelle	Vers une école du socle	6h	19/10/19
de42	Faverney	Évaluation école	6h	21/12/18
de40	Aboncourt- Gesincourt	Cohérence d'école – suite évaluation école 2017/2018	6h	24/01/18
de46	Scey-sur- Saône	Co-éducation : impliquer les parents dans la réussite scolaire des élèves	6h	11/09/18
de45	Saulx	Harmoniser les pratiques d'évaluation	6h	27/11/18
de47	Port-sur- Saône Pergaud	Penser le climat scolaire au service de la réussite des élèves	6h	11/03/19
de44	Menoux, Auxon Bougnon Flagy Neurey Vellefrie	Différencier : groupes de besoins, ateliers et numérique	6h	17/09/18
de41	Amance	Arts du cirque et numérique	6h	09/04/19
Dn03 à Dn04	Ecoles de Terres de Saône	Formation numérique aux écoles de l'appel à projet ENIR	6h	Dates à définir.

Les écoles concernées par les appels à projet numérique ENIR bénéficieront de 6h de stage école.

5. Inscriptions

Les modalités d'inscription et le calendrier sont identiques sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Ainsi, cette année, la campagne d'inscription s'effectuera pour les enseignants à travers l'application « GAÏA ». Elle débutera le **10 septembre et s'achèvera le 20 septembre**. Aucune inscription, ni aucune modification ne pourra être effectuée par l'intéressé(e) après la clôture du serveur. Les enseignants qui ne seraient pas inscrits à la date de clôture seront répartis sur les dispositifs en fonction des places disponibles. Un tutoriel a été élaboré afin d'aider chacun d'entre vous à vous inscrire : http://www.ac-besancon.fr/download.php?pdf=IMG/pdf/tutoriel_aide_a_l_inscription.pdf

Souhaitant que ce plan de formation réponde au plus près aux besoins que vous avez et que nous avons identifiés, je vous souhaite, au nom de l'équipe de circonscription, une année fructueuse sur le plan professionnel.

Mickaël PORTE
Inspecteur de l'Éducation Nationale



